Groupe de travail « Santé-environnement » 04/04/2011

Présents :

	Nom	Organisme	Mail
Collège des Associations	Gérard Casanova	CCSE	ccse.psl@neuf.fr
	Pierrick Cezanne-Bert	CESSA	asso.cessa@wanadoo.fr
	Philippe Chamaret	INSTITUT ECOCITOYEN	Philippe.chamaret@orange-business.fr
	Cécile Clouet-Pages	UDVN 13	udvn13@gmail.com
	Jean Denand	ADSR	jean.denand@orange.fr
	Bertrand De Sartiges	CPIE 04	Bertrand.de.sartiges@wanadoo.fr
	Christine d'Ingrando-Bertheau	ADECV 84320	chbertheau@laposte.net
	Victor-Hugo Espinosa	ECOFORUM	vhe13@free.fr
	Fanny Frey	URVN PACA	fanny.frey@gmail.com
	Carole Génévé	ATMO PACA	carole.geneve@atmopaca.org
	Etienne Hannecart	FIDEA	Etienne.hannecart@wanadoo.fr
	Nathalie Huertas	CIQ LA REDONNE –AIEJE	Nathalie.huertas@cap-vracs.fr
	Marie-Anne Le Meur	ECOFORUM	contact@ecoforum.fr
	Bernard Mercier	CIQ VAL DE SIBOURG	Bmf.mercier@orange.fr
	Marie-Françoise Mercier	CIQ VAL DE SIBOURG	Bmf.mercier@orange.fr
	Alix Raucau	INSTITUT ECOCITOYEN	Alix_raucau@hotmail.com
	Michel Sacher	CYPRES	msacher@cypres.org
	Amina Tradi	INSTITUT ECOCITOYEN	amina.tradi@gmail.com
	Xavier Villetard	AIRFOBEP	Xavier.villetard@airfobep.org
	Joseph Wolfers	URVN – FNE PACA	urvn.josephwolfers@gmail.com
Collège des Collectivités Territoriales	Guy Barret	CPA – CYPRES	guybarretcoudoux.@wanadoo.fr
	Gilbert Belles	GRAND AVIGNON	Gilbert.belles@agglo-grandavignon.fr
	Nathalie Gori	MAIRIE DE VENELLES	nathalie.gori@iso.ingenierie.com
	Elodie Laïfa	MAIRIE DE VITROLLES	Elodie.laifa@ville-vitrolles13.fr
	Céline Sales	CPA	csalles@agglo-paysdaix.fr
	Gwénaëlle Thebault	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	gwenaelle.thebault@mairie-fos-sur-mer.fr
Collège de l'État et établissements Publics	Maria Criado	ARS DT13	marie-criado@ars.sante.fr
	Carine Floch	ARS PACA	carine.floch@ars.sante.fr
	Fabienne Fournier-Beraud	DREAL PACA	fabienne.fournier-beraud@developpement-durable.gouv.fr
	Mohamed Henneb	ARS PACA	mohamed.henneb@yahoo.fr
	Brigitte Moissonnier	ARS DT13	Brigittre.moissonier@ars.sante.fr
	Yohann Pamelle	DREAL PACA	yohann.pamelle@developpement.durable.gouv.fr
	Stéphane Reiche	DREAL PACA	stephane.reiche@developpement.durable.gouv.fr
Collège des Industriels	Emmanuelle Bossert	APAVE	emmanuelle.bossert@apave.com
	Christine Chabrand	INEOS	christine.chabrand@ineos.com
	François Chevreul	SITA MEDITERRANEE	fchevreul@sita.fr
	Joëlle Dejean	ESSO	Joelle.dejean@exxonmobil.com
	Michèle Durand-Pinchard	INEOS	michele.durandpinchard@ineos.com

	Nom	Organisme	Mail
Collège des Industriels	Céline Fournier	VEOLIA PROPRETE	
	Gautier Fregona	VEOLIA PROPRETE	
	Patricia Gilles	CPB	patricia.gilles@lyondellbasell.com
	Emmanuelle Koscher	TOTAL	emmanuelle.koscher@total.com
	Gilles Le Ricousse	GEOSTOCK	glr@geostock.fr
	Jean-François Perret	URS FRANCE	jean-francois-perret@urscorp.com
	Fabrice Maury	KALIES	fmaury@kalies.com
	Lionel Pourtier	EGIS ENVIRONNEMENT	Lionel.pourtier@egis.fr
	Laetitia Tartière	NAPHTACHIMIE	laetitia.tartiere@total.com
Collège des Salariés	Serge Gautier	UR CFDT PACA	serge.gautier10@wanadoo.fr
Scientifiques / experts	Yves Noack	CEREGE	noack@cerege.fr
	Roger Revalor	INERIS	roger.revalor@ineris.fr

Excusés :

Philippe Boeglin	Ademe	Philippe.boeglin@ademe.fr
Bernard Brochand	Mairie de Cannes	
Jean-Michel Chacornac	Marseille Provence Métropole	jean-michel.chacornac@marseille-provence.fr
Fatiha El Mesaoudi	Agence de l'Eau RMC	fatiha.elmesaoudi@eaurmc.fr
Bernard Esmieu	Communauté du Gillestrois	
Joël Giraud	Mairie de l'Argentiere-la-Béssée	mairie@ville-argentiere.fr
Françoise Maquard	Udvn 06	Yvonne.pinel@wanadoo.fr
Jean-Luc Lasalle	Ars	jean-luc.lasalle@ars.sante.fr
Chantal Lucchi	Sous-Prefecture Istres	chantal.lucchi@bouches-du-rhone.gouv.fr
Guy Parrat	Ecopolenergie	
Claude Pianetti	Mairie de Vidauban	
Serge Prato	CC Moyen Verdon	ccmv@orange.fr
Rolland Roche	Mairie de Boulbon	
Victor Tonin	Mairie d'Aix-en-Provence	dr.tonin@orange.fr
Claude Vial	Mairie de la Saulce	mairie@lasaulce.fr
Joëlle Von Gunten	Mairie de Cannes	Joelle.vongunten@ville-cannes.fr
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX		

Pilotage : Pierre Aplincourt, URVN - FNE

Pièce jointe : présentation ppt.

Rédacteur : Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA

Validation : Pierre Aplincourt, URVN – FNE + membres du GT (avant le 15 juin).

Ces propositions seront ensuite validées et hiérarchiser part le Conseil d'orientation

Ordre du jour : Définir les orientations du SPPPI PACA

Trois points ont été abordés :

- Les milieux
- Les aspects sanitaires

- Le ressenti des populations

Point n°1 : Les Milieux

L'Air

- **Particules fines.**

La règlementation évolue d'année en année pour mieux prendre en compte les particules, dont les effets sont de mieux en mieux connus. La mesure de ces polluants a aussi beaucoup évolué ces dernières années. Il y a actuellement un contentieux européen sur le sujet des Particules qui pourrait assigner la France devant la Cour Européenne de Justice avec à la clé une amende et des pénalités pour les jours de dépassement. Des projets portés par la Dréal sont en cours pour limiter les émissions industrielles.

- **REISTA**

A l'instar de la démarche RSDE, cette démarche engagée par l'État, vise une réduction de 30% de 6 substances toxiques dans l'air avec une action engagée auprès des industriels.

- **PPA** (Plan de Protection de l'Atmosphère)

- Que sont les PPA ?

Réponse : Il y a quatre PPA dans la région PACA, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, l'unité urbaine d'Avignon et l'agglomération de Toulon. La démarche de révision des PPA est séquentielle : elle démarre par ceux des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes. Elle a été entamée fin mars et doit être validée en novembre 2011. Les autres PPA suivront et devront être validées en juillet 2012. Selon la règlementation française, un PPA doit être établi dans les 18 mois suivant le constat d'un dépassement de valeur limite en qualité de l'air. Un des objectifs de l'État est de les rendre plus ambitieux et plus contraignants et de mettre l'accent, notamment sur les particules, dont le sujet n'était pas abordé dans les précédents plans. Ces plans ont une portée réglementaire, ils sont arrêtés par le préfet sur la base d'arrêtés pris au titre de la règlementation ICPE ou au titre de la police du maire (exemple brûlage de déchets verts). Ils concernent tous les polluants réglementés par les directives européennes. Ils ont pour objectifs de décliner les engagements du Grenelle qui sont : une réduction de 30% les émissions de $PM_{2,5}$ et une réduction des oxydes d'azote pour atteindre les objectifs de la Directive Plafond des émissions (Directive NEC).

- ➢ L'angle PPA serait une bonne façon d'aborder le sujet « Air », d'autant plus qu'il permet de mettre en lien un grand nombre d'acteurs. Une journée thématique sur ce sujet pourra être organisée.

- Il serait intéressant d'avoir les proportions entre la pollution de fond et la pollution de pointe notamment celle liée au trafic. En France, le parc automobile est le plus fortement diésélisé d'Europe avec 77% de moteur diesel pour le parc automobile des particuliers.

Éléments de réponse : il est maintenant possible d'avoir ces proportions entre le trafic routier et l'activité industrielle ou entre l'activité locale et la pollution entrante. Il faut cependant aller plus loin et estimer par exemple le transport routier lié à l'industrie. Des diagnostics en ce sens vont être affinés dans le cadre du PPA.

- De quand date les bases de données sachant que les industriels ont fait ces dernières années de gros efforts ?

Réponse : Les bases de données « émissions » ont été faites en 1999, puis actualisée en 2004. Une nouvelle réactualisation sera disponible en avril 2011. Des mises à jour partielles sont ensuite programmées sur les prochaines années.

- **Plans déplacement entreprises**

- De nombreuses difficultés freinent la mise en place de ces plans notamment interentreprises. Il serait intéressant d'évaluer les freins à ces mises en place.

Éléments de réponse : L'Ademe porte la mesure PDE dans le cadre du PPA 13. Un bilan sera fait de cette mesure lors du comité de pilotage la semaine du 18 avril.

- **Pollution liée aux navires**

- La pollution liée aux navires est moins bien mesurée, elle est cependant bien réelle pour les communes en bordure du littoral.
  - ➢ C'est un sujet qui pourra être étudié par le SPPPI.

Autres sujets qui pourraient être abordés par le SPPPI : les effets cocktails, dioxines chlorés, les particules ultrafines, les boues toxiques…

- **Rejets diffus.**

- Ils sont mal pris en compte par les modèles contrairement aux rejets canalisés.

Éléments de réponse : Les mesures faites sur le terrain servent à recaler les modèles pour justement tenir compte des émissions diffuses. Les industriels donnent également une évaluation de la partie diffuse de leurs rejets.

Liens :

Ademe : www.ademe.fr, www.plan-deplacements.fr
Airfobep : www.airfobep.org Atmopaca : www.atmopaca.org
PPA : http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/?6-PPA,
en Paca : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=193
Ecoforum : www.ecoforum.fr;
La pollution expliquée : www.lairetmoi.org

⇨ Le débat a également porté sur le rôle et le fonctionnement du SPPPI :

- **Besoin d'anticipation**

Il est nécessaire d'anticiper les aménagements futurs. Comme par exemple, celui du Grand Port Maritime de Marseille sur la commune de Fos. Le trafic routier devrait fortement augmenter et générer des nuisances accrues.

- **Prévention**

L'action du SPPPI devrait s'insérer dans le cadre de la prévention. Les connaissances évoluent très vite, par exemple sur les synergies entre les polluants, qui ne sont pas pris en compte dans la réglementation. le SPPPI doit se saisir de ces nouvelles études et a peut-être vocation à promouvoir une évolution plus rapide de la réglementation.

- **Réalité du territoire**

L'État fait appliquer la règlementation, le SPPPI doit coller à la réalité du territoire et tenir compte des spécificités locales pour aller plus loin.

➢ Le rôle et le fonctionnement du SPPPI s'inscrira dans cette volonté partagée.

L'Eau

Sur la thématique eau, un document opérationnel met en œuvre la directive cadre sur l'eau : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (http://www.eaurmc.fr/le-bassin-rhone-mediterranee/le-sdage-du-bassin-rhone-mediterranee.html). Ce document intègre les démarches réglementaires européenne et nationale et dans certains nombre de cas, va au-delà afin de tenir compte des contextes locaux. Le Sage est réalisé non pas sur une logique départementale, mais sous un angle de bassin. Les deux rives du Rhône sont prises en compte. Actuellement, les priorités concernent la recherche de substances toxiques ou les actions sur les zones d'activités, comme celle de Vitrolles. De nombreuses actions sont inclues dans le PRSE.

Pour information, un bilan a été produit par l'ARS sur la qualité des eaux (www.ars.paca.sante.fr).

- **Recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)**

La démarche engagée découle d'une réglementation européenne transposée en droit français. Elle porte sur une liste de 106 substances. Cette démarche s'est déroulée en plusieurs phases. On est actuellement à la phase où les industriels rendent à l'administration le résultat de leurs recherches de ces substances dans leurs rejets. Ces résultats sont en cours d'examen par l'administration. Si ces substances dépassent un certain seuil, la surveillance deviendra alors pérenne. Des démarches seront ensuite menées pour réduire ces substances ou les éliminer dans les procédés industriels.

- Les seuils viennent de l'Europe. Ces seuils sont parfois supérieurs à ceux qui sont proposés par l'OMS. Pourquoi ne pas utiliser ces seuils qui sont en lien avec la santé ?

Éléments de réponse : La Dréal PACA ne peut pas aller au-delà des réglementations. Des comparaisons pourraient être faites par rapport à ces seuils sur l'ensemble des industriels.

➢ Action qui pourrait être faite par le SPPPI

- **Transferts de pollutions air/eau**

- Les niveaux de pollutions, malgré les diminutions récentes, sont tels qu'on peut avoir des inquiétudes sur les transferts air/pluie, notamment sur des secteurs tels que l'étang de Berre. L'interface entre les milieux est souvent un sujet difficile à traiter car les acteurs sont différents et spécialisés dans leur domaine.

➢ Le SPPPI a un rôle à jouer en ce sens.

- **Vieillissement des installations de traitement**

- Le parc des stations d'épuration industrielles est vieillissant. Quelle va être l'interface entre le SPPPI et l'étude menée par l'agence de l'eau ?

  ➢ Une demande forte porte sur l'organisation d'une journée sur la thématique Eau pour rassembler les acteurs et exposer les avancées des différentes études sur l'Eau (vieillissement des installations, RSDE, étude du Conseil Economique et Social….)

- **Zones humides**

Du fait de l'importance de ces zones dans la région, ce sujet mérite également d'être abordé.

- **PRSE : Plan régional Santé/Environnement**

C'est un plan co-piloté par l'ARS et la Dréal, et qui associe 5 collèges (État, collectivités, experts, associations, professionnels de santé) (www.prse-paca.fr). Ce plan s'articule autour de trois thématiques Eau, Air et Connaissances définies en fonction des priorités départementales. Aujourd'hui le plan d'actions se décline en 143 projets concrets et territorialisés. Le plan court jusqu'en 2013 et de nouveaux projets peuvent y être inclus.

  ➢ Le SPPPI fera des propositions de projet suite à ce groupe de travail

Autres sujets qui pourraient être abordés par le SPPPI : la présence de médicaments dans l'eau, les molécules Reach, les nanoparticules, les nouveaux polluants.

Informations :

- Les Assises de l'eau auront lieu l'année prochaine.

- Le Conseil économique et social environnemental a fait un travail sur l'eau. (*Merci de rajouter la référence-> S. Gautier)*

Point n°2 : Les aspects sanitaires

- **La légionellose**

Cette problématique est particulièrement cruciale dans les Alpes-Maritimes. L'État met en place une étude pour identifier les tours aéro-réfrigérantes non recensées par les services administratifs.

- **ERS : Évaluation de Risques Sanitaires**

L'ERS de Lavéra est disponible sur le site du SPPI PACA : www.spppi-paca.org. Un rendu sera fait en réunion publique le 10 mai à Martigues.

  - Beaucoup de limites pèsent sur les Evaluations de risques sanitaires comme sur les analyses de zones. Un rapport a été édité par le Haut Conseil de la Santé publique porte sur les études de zone. Il pointe une série de biais dans la méthodologie. (http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?ae=avisrapportsdomaine&clefdomaine=2&menu=09). Pour beaucoup d'associations, ces études devraient être portées par les Agences Régionales de Santé, diverses études sont possibles pas obligatoirement coûteuses, comme par exemple la corrélation de chiffres existants. Les ERS ne doivent pas

servir de Point Zéro, mais être une suite à ces premières études afin qu'elles soient plus consolidées. Considérer les ERS comme une première étape représente un double danger :

- toutes les institutions vont continuer à travailler sur les ERS en tant que base
- elles pourraient devenir des outils de prise de décision dans le développement et l'aménagement du territoire.

Éléments de réponse : Les ERS permettent de dégager un plan d'actions. Historiquement, elles permettaient de définir pour un industriel, l'impact sanitaire dû à son activité. Elles ont ensuite été élargies pour prendre en compte les cas de plusieurs entreprises voisines. Ont été ensuite pris en considération le trafic routier et le trafic maritime. Ces études ne sont pas des études épidémiologiques. Elles ne permettent pas non plus de définir le nombre de cas de pathologies développées. Elles donnent seulement la probabilité qu'à chaque habitant de développer une pathologie liée à l'émission d'une substance. Les évaluations sont faites avec des hypothèses majorantes. Ces études permettent de hiérarchiser les polluants sur lesquels agir en priorité. L'ARS est associée au comité de pilotage. L'État essaye de rapprocher ces études au maximum des attentes des riverains.

- Il n'y a pas de retour sur les suites des ERS, les mesures prises par les industriels ou par l'État, sur l'avancée du plan d'actions.

  ➢ Ce peut être un des objectifs du SPPPI.

- Un des outils pour contraindre l'ERS consiste à avoir des données de santé sur le territoire.

Éléments de réponse : L'ERS n'est qu'une façon d'approcher les choses avec beaucoup d'incertitudes. Elle ne peut pas servir à tout, notamment à l'implantation de nouvelles activités.

- Les populations ne cherchent pas forcément à rentrer dedans, mais telles qu'elles sont présentées et surtout le moment où les populations sont associées, poussent les habitants à les contester. La population est-elle associée à l'élaboration de la méthodologie ?

Éléments de réponse : Les cinq collèges sont représentés dans le comité de pilotage qui se réunit tout au long de l'étude. La méthodologie appliquée a été définie au niveau national. Elle fait l'objet d'un guide en cours d'édition par l'Inéris.

- Que fait le SPPPI en dehors de Fos, il existe des installations ailleurs ?

Réponse : Le SPPPI a vocation à être régional. Il ne doit pas traiter que de la zone de Fos, même si celle-ci est exceptionnelle par l'ampleur de son activité. Le SPPPI travaillera aussi sur d'autres zones, de façon territorialisée, comme par exemple la légionellose sur le 06. Il y a également des axes de travail sur le Vaucluse.

Complément : Il y a une zone entre Fos et Avignon d'entreprises sur le bord du Rhône. Ces entreprises sont gérées par la Dréal Languedoc Roussillon, mais polluent largement en région PACA.

➢ Quid d'une ERS sur cette zone commanditée par le SPPPI ?

- **Biosurveillance :**

- Un biomonitoring va être mis en place sur la zone de Fos par l'Institut Ecocitoyen. Il s'agit de quantifier dans le sérum, les cheveux, le sang des habitants les différents polluants caractéristiques.

L'Institut de Veille Sanitaire est l'acteur clé sur le sujet : http://www.invs.sante.fr/.

- **Registre cancer / Les maladies professionnelles**

- Pendant longtemps, le citoyen et le salarié ont été dissociés, il faudrait maintenant les rapprocher. Regarder les maladies développées par les travailleurs peut permettre d'avoir des indications sur l'exposition des populations.

Éléments de réponse : Il existe un Plan national santé au travail, piloté par la Direccte (La déclinaison régionale est élaborée par le Comité Régional de Prévention des risques professionnels. De même, il existe également un registre des maladies professionnelles. Les registres ont cependant un temps de retard. Ainsi, les cancers sont détectés avec un effet différé, quand les travailleurs sont déjà retraités. Il est très difficile d'avoir une traçabilité sur le suivi médical de ces personnes. De plus, les maladies professionnelles sont reconnues très tardivement à titre collectif, car il faut suffisamment de cas pour pouvoir les y intégrer. Elles sont reconnues dans un premier temps uniquement à titre individuel.

Liens :
http://www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr/direccte,
http://www.sante-securite-paca.org/).

- Le bruit est aussi nuisance importante qui touche les travailleurs

- **Multitude de sources d'informations**

- Beaucoup d'études sur la santé existent, comme autant de pièces de puzzles, mais on ne voit pas l'image globale.

  - Est-ce que le SPPPI pourrait créer compiler ces évaluations pour les non-initiés ?

- Il existe une multitude d'informations. Le domaine est très segmenté. On n'arrive pas à lier les informations qui émanent de toute part. Il y a un grand nombre d'outils qui existent.

  - Il faut que le SPPPI arrive à reprendre toutes ces études, il faut faire un lien entre les zones d'activités et l'État sanitaire, avoir une vision intégrée de façon territorialisée. Ce sera le premier chantier du SPPPI.

- **Toxicité aiguë /chronique**

Il faut prendre en compte l'aspect chronique qui peut engendrer une plus forte sensibilité aux phénomènes de pollutions de pointe.

Point N°3 : Ressenti des populations

- Le Cerege mène sur la zone de Gardanne une étude qui comprend un volet sur le ressenti. Il y a de grosses différences entre le ressenti et les mesures. Les habitants sont d'autant plus sensibles à ce qui se voit ou ce qui se sent. Ce qui introduit un biais dans la perception du danger des habitants. Un autre discours étonnant des habitants est : « si on fait de la mesure, c'est qu'il y a quelque chose et qu'on nous le cache depuis très longtemps ».

- Ecoforum a fait, il y a quelques temps, une enquête de ressenti sur mille à deux mille personnes sur Marseille. Ces études sont très fortement politiques. Il n'y a aucun argument à y opposer. Elles peuvent être à l'origine de décisions politiques qui ne sont pas forcément pertinentes.

Éléments de réponse : Il existe un baromètre sur la région PACA sur le ressenti des populations (www.ors.paca). Par ailleurs, le ressenti est lié à l'information. La perception du danger est d'autant plus anxiogène que le risque est mal connu.

- Le Grand Avignon fait un guide auprès des entreprises PME-PMI sur les risques majeurs par zone d'activité pour justement informer sur les risques.

- Il peut également y avoir d'autres catégories d'acteurs sur lesquels ils seraient intéressants de connaître leur ressenti comme par exemple les médecins généralistes libéraux.

- Il faut ajouter à ressenti la notion de participation et inclure à chaque fois la participation de la population.

  - Il y a un travail à faire par les sociologues sur le ressenti à l'initiative du SPPPI

Glossaire

Ce glossaire sera amené à être complété au fil des réunions.

AASQA : Association agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air

AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

ARS : Agence régionale de Santé

ERS : Etude de Risques Sanitaires. Elle a pour objectif de quantifier un excès de risque de développer une maladie du fait d'une exposition spécifique à un polluant.

IEM : Démarche d'Interprétation de l'Etat des Milieux. Après avoir réalisé une photographie de l'état des milieux et des usages, il s'agit d'assurer la compatibilité entre les milieux et les usages. Cette démarche privilégie les mesures environnementales à la modélisation.

InVS : Etablissement public chargé de surveiller en permanence l'Etat de santé des populations.

OPERSEI : Observatoire des Pratiques de l'Evaluation des Risques Sanitaires dans les Etudes d'Impact

ORS : Observatoire régional de santé

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PRSE : Plan Régional Santé/environnement

Registre : Un registre est « un recueil continu et exhaustif de données nominatives, intéressant un ou plusieurs évènements de santé, dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique, par une équipe ayant les compétences appropriées »

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

LE SPPPI PACA

Secrétariat Permanent
pour la
Prévention des Pollutions et des risques Industriels

SPPPI-PACA

GT Santé environnement du 04/04/11

- **14h :** Accueil, Tour de table
- **14h15 :** Présentation du SPPPI PACA et des objectifs de la réunion
- **14h30 :** L'exposition des populations aux milieux
  - Échanges avec la salle
- **15h00 :** Les aspects sanitaires : les questionnements actuels
  - Échanges avec la salle
- **15h30 :** Le ressenti des populations
  - Échanges avec la salle
- **16h00 :** Débat sur les orientations futures du SPPPI PACA
- **17h00 :** Fin

SPPPI-PACA

1

Les objectifs du SPPPI PACA

- **Traiter des questions d'environnement industriel**
  - De toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances
  - Pour les hommes, les biens et les milieux naturels
  - À court, moyen ou long terme
- **Rechercher des solutions** permettant de réduire les impacts industriels sur l'environnement et d'atteindre un bon état de sécurité industriel
- **Être un lieu de débat et de concertation,** c'est-à-dire un lieu où se co-construisent sur la base de la collégialité, du dialogue, et du respect mutuel, les orientations communes du SPPPI
- **Bien que n'ayant pas de pouvoir de décision finale,** le SPPPI a cependant un rôle d'impulsion, d'orientation et de propositions
- **Capitaliser** les expériences et les initiatives, **de susciter et de collecter** des études, **d'émettre** des avis et des recommandations

» *Extraits de la charte du SPPPI PACA*

SPPPI-PACA

Les objectifs de la réunion

Définir les axes de travail du GT Santé-Environnement :

- Quelles sont les problématiques actuellement rencontrées en région PACA sur lesquels le SPPPI peut intervenir ?
- Quelles sont leurs niveaux de priorité ?

➢ Les actions qui peuvent être réalisées :
- Information (journées, documents, internet…)
- Actions/études avec des financements spécifiques à identifier

SPPPI-PACA

2

L'exposition des populations aux milieux : l'EAU

- **Les actions antérieures du SPPPI PACA**
  - 1971: Mesures pour la connaissance, le contrôle et la réduction des pollutions industrielles
    - Création d'un cellule anti-pollution
    - Normes de rejets
  - 1973 : Plan de réduction de la pollution industrielle
  - 1984 : Autosurveillance
  - Problématiques locales :
    - zone de Vitrolles (1993),
    - dépollution à Eurocopter (1994),
    - Modélisation des rejets autour de Shell (1997)
    - Aménagement de la Cadière (1998)
  - 1990 : Mairan

    → Transmission informatique des rejets industriels

SPPPI-PACA

L'exposition des populations aux milieux : l'EAU

- **Les problématiques actuelles :**
  - La démarche RSDE
    - Objectif : obtenir le bon état écologique des masses d'eau en 2015
      - Identifier les rejets de 106 substances dans l'eau
      - Engager des actions de réduction
      - Quantifier les progrès
  - Vieillissement des installations de traitement
    - Étude menée par l'Agence de l'Eau *(en cours)*
      - Identification
      - Propositions avec chiffrage

SPPPI-PACA

3

L'exposition des populations aux milieux : l'AIR

- **Les actions antérieures du SPPPI PACA**
  - Point zéro des rejets (1972)
  - 1993 : Étude Panoxy-Berre :
    - Évaluer les effets sanitaires à court terme de la pollution atmosphérique
    - Étudier l'interaction entre polluants et sensibilisation allergique
  - 1994 : Envoi des alertes ozone
  - 1995 : Système Sternes
  - Observatoire mobile
  - Surveillance Régionale des Odeurs
  - GT SO_2, Ozone, Odeurs…COV

SPPPI-PACA

L'exposition des populations aux milieux : l'Air

- **Les problématiques actuelles :**
  - Les dioxines et furanes
    - Études en cours (PRSE)
  - Les particules :
    - Nouvelle méthode de mesure
    - Prise en compte des PM2,5
    - Contentieux au niveau européen
    - Beaucoup de projets en cours, visant à mieux connaître les émissions, la dispersion, la toxicité…
      - ➢ Les PPA du 13 et 06 en cours

SPPPI-PACA

4

Les aspects sanitaires

- **Quel est l'état sanitaire des populations ?**
  - Données existent www.sirsepaca.org
  - Conclusions de la Plénière du SPPPI :
    - nécessité de faire circuler l'information
    - Éviter les doublons
    - Manque de synthèse, de coordination de l'information
    - Prévoir des liens depuis le site internet du SPPPI etc..
- **Quelles sont les effets sur la santé des pollutions environnementales ?**
    - Liens entre pathologies et environnement ? Certaines zones se démarquent elles ?
    - Cas particulier la légionellose
- **Quels sont les outils de mesure ?**
  - ERS
  - Suivi biomédical
  - Registres cancers

SPPPI-PACA

Les aspects sanitaires, un outil : l'ERS

- **Les limites :**
  - La limite des connaissances sur la toxicité
  - La limite des outils méthodologiques (effets croisés de plusieurs substances…).
  - Les limites des connaissances fines des émissions et/ou des populations
- **Les apports :**
  - Identification de certaines molécules à risque du fait ERI ou RD calculés
  - Hiérarchisation de ces molécules en fonction de leurs effets toxiques
  - Plan d'actions pour les services de l'Etat et les industriels.

➢ *le plus réaliste possible, sinon scénarii majorants*

➢ **En fonction des résultats, l'ERS n'est qu'une étape pour identifier certains polluants, certains milieux. Elle sert d'orientation à des études plus précises.**

SPPPI-PACA

5

Les aspects sanitaires, un outil : le suivi biomédical

- « Le suivi biomédical, ou études d'imprégnation visent à détecter chez les populations exposées la présence de substances particulières, qu'on appelle biomarqueurs. Les biomarqueurs témoignent de l'exposition à une substance, d'un effet ou d'une susceptibilité acquise par l'organisme. La détection est réalisée par un dosage de la substance recherchée (biomarqueur) dans l'organisme. »
- **Les intérêts**
  - photographie à un instant donné des niveaux d'exposition des individus.
  - Comparaison des niveaux d'exposition des individus avec une population non exposée.
  - Détection des individus qui nécessiteraient une prise en charge médicale.
- **Les difficultés**
  - Évaluation préalable de son opportunité et de sa faisabilité car contraintes scientifiques, techniques et parfois logistiques. Il faut notamment :
    - qu'il existe un biomarqueur adapté à la substance détectée dans l'environnement ;
    - que l'exposition soit suffisamment récente pour être mise en évidence ;
    - que le prélèvement soit réalisable pour la population concernée.

➢ **s'assurer au préalable que les résultats, pourront être comparés à des références en population générale, et interprétés vis-à-vis d'un effet sanitaire.**

SPPPI-PACA

Les aspects sanitaires, un outil : le registre cancer

- « Recueil continu et exhaustif de données nominatives, intéressant un ou plusieurs évènements de santé dans une population géographiquement définie à des fins de recherche et de santé publique par une équipe ayant des compétences appropriée. »
- **Les apports**
  - Connaître les nouveaux cas, leur évolution dans le temps et leur répartition géographique
  - Orienter & évaluer les politiques de santé publique
- **Les difficultés :**
  - Coûteux
  - BDD nécessitant ensuite des études d'exploitation
- Les registres existant en PACA :
  - Deux registres nationaux de l'enfant

➢ **Dans tous les cas, avant de mettre en place des outils, il est indispensable de définir précisément la question à laquelle on veut répondre….**

SPPPI-PACA

6

Orientations 2011- 2012
du SPPPI PACA sur la thématique Santé - Environnement

- Informations & GT :
  - Rassemblement des infos par thématique et par territoire (PACA)
  - Eau : nanoparticules, transfert air/eau, médicaments, milieu marin, RSDE (OMS); effet de la pluie, zones humides
  - Air : extension de Fos, navires, prévention, PPA (complémentarité avec le SPPPI), effets cumulatifs, dioxines, particules, plan de déplacement (PL), REISTA
  - Volet sanitaire : retour sur les ERS et suites, biosurveillance, lien entre santé et émissions, légionellose, bruit, santé au travail, aigue/chronique vision intégrée
  - Perception : informations, catégories d'acteurs, baromètre, participation de la population, odeurs

➢ Dans une vision régionale

- Date de la prochaine réunion :

SPPPI-PACA

8